

Proposition d'un mode de scrutin représentatif

La campagne électorale des libéraux reposait en partie sur l'établissement d'un mode de scrutin représentatif au cours des 19 mois suivant la constitution du gouvernement. Bien que ce concept soit noble, je suis d'avis qu'il sera voué à un long échec, puisqu'un parti ne peut pas véritablement contrôler le Parlement et qu'il épuisera le Parlement et ses ressources, sans parvenir à prendre de décisions.

Toutefois, j'ai une proposition à faire. Elle m'a valu du soutien en ligne et je crois qu'elle pourrait offrir le meilleur des deux mondes. J'aimerais que le mode de scrutin proportionnel soit appliqué à la représentation au Sénat. Comme il s'agit de notre système de freins et de contrepoids, il n'est pas juste qu'il y ait un équilibre, alors que le système n'est contrôlé que par deux partis. Plus le gouvernement détient le pouvoir pendant longtemps, plus il nomme ses camarades et amis et exerce de contrôle sur le Sénat.

Si le vote proportionnel était appliqué aux nominations au Sénat, on s'assurerait que tous les partis ont leur mot à dire et un représentant au Sénat, et qu'un seul parti ne pourrait jamais contrôler le Sénat. Je propose un Sénat composé de 200 membres, chacun ayant 0,5 % du vote pour permettre à chaque parti de nommer un membre. Par ailleurs, cela répondrait en partie à l'exhortation à réformer le Sénat, que notre pays demande depuis des années.

D'autres critères pourraient être inclus afin de décider des personnes qui restent et de celles qui doivent partir après les élections (comme l'assiduité) ainsi que des critères applicables aux nouvelles nominations (vote anonyme des députés).

Le vote proportionnel des députés me pose problème pour une autre raison, soit que les habitants de la circonscription ont élu de manière démocratique ce représentant et qu'il ne faudrait pas faire obstacle au choix démocratique des électeurs ou le leur retirer. Par contre, les sénateurs ne sont pas élus de manière démocratique par le peuple et il serait plus facile d'ajuster leur nombre par la représentation des électeurs.